



# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 N° 2025-011

7. Finances  
7.5 - Subventions

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

Date de la convocation :

1<sup>er</sup> avril 2025

Vote

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 15 avril 2025
- affichage du 15/04/2025 au 14/06/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

**PRESENTS :** Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h40) - Emeline BAPTISTA

**EXCUSEES :** Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

**ABSENTES :** Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude GAILLARD

**OBJET :**

- POSE ABRIBUS  
VOYAGEURS PLACE  
MAIRIE  
DEMANDE AIDE A LA  
REGION AURA

Mme le Maire expose que comme évoqué lors d'une précédente réunion du conseil municipal, la Commune avait pour projet d'installer trois nouveaux abribus, l'un sur la place de la Mairie, l'un à la Cité et le dernier vers le nouveau lotissement de l'Impasse des Côteaux de Maissiat.

Elle explique que le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires peut prendre en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. En contrepartie, il est demandé aux communes de réaliser les dalles qui accueilleront les abribus, sachant que la Région subventionne 80% du coût de ces travaux.

Elle indique que l'installation par la Région de l'abribus place de la mairie pour la ligne régulière de transport régionale X 37 peut bénéficier de ce dispositif et que la configuration de l'emplacement ne nécessite pas la réalisation d'une dalle. Pour les deux autres abribus, les lignes scolaires étant gérées par Haut-Bugey Agglomération et non la Région, ce dispositif d'aide ne s'applique pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
L'exposé entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- ACCEPTE la pose par la Région d'un abri voyageurs à l'arrêt « Mairie DORTAN » de la ligne X 37.
- AUTORISE Mme le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : POSE D'UN ABRIBUS VOYAGEURS PLACE DE LA MAIRIE ET DEMANDE D'AIDE A LA REGION AURA

.....  
Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2025011

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250407-DEL2025011-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5  
Finances locales  
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : DEL 2025-011 DU 07042025 POSE ABRIBUS PLACE MAIRIE AIDE AURA.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20250407-DEL2025011-DE-1-1\_1.pdf )